



## **Objectif : booster la collecte des piles et batteries en déchetteries**

*Versement de soutiens financiers aux collectivités territoriales et investissement de 1,2 million d'euros pour rééquiper les déchetteries.*

Paris, le 18 novembre 2022 : [Corepile](#), l'éco-organisme leader en France pour la prise en charge des piles et batteries, se fixe pour objectif de booster la collecte en déchetteries. Pour ce faire, un plan d'actions pluriannuel est déployé avec l'expérimentation du versement d'un soutien financier auprès des points de collecte et l'investissement de 1,2 million d'euros dans le renouvellement de son mobilier de collecte présent dans 2 500 déchetteries.

Les déchetteries constituent, après les points de ventes alimentaire et bricolage, le 2nd réseau de collecte pour l'éco-organisme et représentent 37% des volumes piles et batteries pris en charge par Corepile. Toutefois après deux années « exceptionnelles » qui ont permis d'atteindre des niveaux de collecte records, celle-ci se stabilise et pourrait même marquer un recul en 2022.

Pour limiter cette baisse de collecte et poursuivre sur la dynamique engagée avec ses partenaires que sont les collectivités territoriales, Corepile met en place un barème incitatif de soutiens financiers et choisit de remplacer en déchetteries, des mobiliers âgés de plus de 5 ans, présentant des signes de vieillissement.

### **1) Le soutien financier à la collecte**

Composé d'une part fixe et d'une part variable, le soutien pourra atteindre 170 euros par an et par déchetterie. Les critères déterminant les montants versés sont liés au nombre d'enlèvements réalisés chaque année, ainsi qu'au taux de remplissage des fûts.

La mise en place de ces soutiens vise à valoriser les efforts consentis par les collectivités territoriales mais également à encourager les efforts d'optimisation des demandes de collectes amenant un gain logistique et environnemental. Ce soutien est expérimenté jusqu'en décembre 2024, en vue de sa pérennisation ou de son évolution sur le prochain agrément de la filière piles et accumulateurs, qui interviendra début 2025.

### **2) Le remplacement du mobilier en déchetteries**

4000 nouvelles coiffes pour les fûts de collecte sont progressivement déployées sur les 2 500 déchetteries équipées d'un ancien mobilier (soit plus de 60% des déchetteries).

Corepile a choisi de renouveler l'ensemble du parc équipé afin de sécuriser les flux déposés par les consommateurs en déchetteries.

Le renouvellement des 4 000 modules remplit un quadruple objectif :

- La protection du flux contre les intempéries, évitant ainsi la rouille des piles et batteries qui complique leur distinction au moment du recyclage ;
- La simplification des opérations de manutention effectuées par les agents de déchetteries et les opérateurs de collecte ;

- L'harmonisation du mobilier proposé en déchetteries et en cohérence avec les mobiliers en magasins;
- L'amélioration de la visibilité du point d'apport des piles et batteries pour les usagers.

**Irchaad Hossen, responsable relations et dynamisation réseaux chez Corepile**, indique : « *Il est important que Corepile accompagne au mieux les collectivités locales, qui constituent un canal de collecte stratégique pour notre éco-organisme. Le déploiement des 4 000 nouvelles coiffes de fûts se poursuivra jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2024. La satisfaction des partenaires de la collecte, la sécurisation des produits collectés et la visibilité de la filière en déchetteries sont nos priorités* ».

**Laurent Mallard, Directeur du syndicat TRI-ACTION (95)** précise : « *Le nouveau mobilier mis à disposition est plus fonctionnel et moins encombrant que le précédent, tout en conservant la communication dédiée et suffisante pour la captation du gisement des piles et petites batteries.* »

Rappelons que toutes les piles et batteries confiées à Corepile sont recyclées en moyenne à près de 80% en métaux. Leur recyclage évite tout risque de toxicité ou de pollution et surtout de gaspiller des ressources métalliques naturelles rares ou présentes en quantités limitées dans la nature. Il permet aussi de produire, après recyclage, des alliages et des métaux à valeur ajoutée (acier, zinc, nickel, cobalt, manganèse, plomb) qui seront utilisés dans de nombreuses industries.

#### Contacts presse

**Agence CIA**  
Mélissa Bire  
06 50 02 16 38  
[mbire@agence-cia.com](mailto:mbire@agence-cia.com)

***A propos de Corepile*** : Depuis 23 ans, Corepile assure - partout en France métropolitaine, en Guadeloupe, à la Réunion et à Mayotte - la collecte et le recyclage des piles et batteries portables usagées et aussi des batteries de mobilité électrique. Éco-organisme leader en France, sans but lucratif et sous agrément d'État, Corepile a collecté plus de 150 000 tonnes soit 8 milliards de piles et batteries usagées depuis sa création !

Plus d'informations sur : [www.corepile.fr](http://www.corepile.fr) [www.jerecyclamespiles.com](http://www.jerecyclamespiles.com)

